

Programme INTERREG IV France – Wallonie - Vlaanderen

Déclaration de créance n° 2
Période concernée : 2ème semestre 2009
Action concernée : Action 3
Sous programme :
Nom du projet : ICAPROS France-Belge
Convention FEDER n° : F.W. 3.16
Avenant n° :
Opérateur : GPAM des Ardennes
Chef de file : GPAM Nord-Est

Je soussigné(e) Michel OWCZARZAK
Représentant légal de GPAM des Ardennes

Déclare :

- Que les dépenses introduites pour la période mentionnée ci-dessus sont réellement acquittées au cours de cette période pour un montant de (1) : **10 929,03 €**
(1) Selon tableaux en annexe
- Que les recettes réalisées par le projet au cours de cette même période s'élèvent à : **0,00 €**
- Que, déduction faites des recettes, le montant des dépenses éligibles au cofinancement FEDER s'élève à : **10 929,03 €**
- Que le montant FEDER demandé au titre du cofinancement européen s'élève à : **5 464,52 €**
- Que, conformément aux règlements (CE) n° 1083/2006, 1080/2006 et 1828/2006, les politiques et actions communautaires et notamment les règles en matière :
 - de concurrence,
 - de passation des marchés publics,
 - de protection de l'environnement,
 - d'élimination des inégalités et de promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes,
 - d'information et de publicité,ont été respectées ;
- Que l'opération se déroule conformément aux caractéristiques décrites dans la fiche projet validée par le Comité de pilotage et/ou le Comité d'accompagnement du projet ;
- Que le relevé de ces dépenses est exact et procède de systèmes de comptabilité basés sur des pièces justificatives susceptibles d'être vérifiées ;
- Que les pièces comptables fournies sont conformes aux originaux disponibles ;
- Que les pièces justificatives sont et resteront disponible jusqu'au 31 décembre 2020 ;
- Que le relevé des dépenses et la demande de paiement tiennent compte, le cas échéant, des recouvrements perçus et de tout intérêt perçu ;
- Que les financements mobilisés ne sont et ne seront pas valorisés dans le cadre d'autres projets européens.

Sont annexés à la présente déclaration et font partie intégrante de celle-ci :

- Le récapitulatif général des dépenses réalisées et acquittées en date du **31/12/09** accompagné du détail des dépenses par poste budgétaire ;
- La copie certifiée conforme des factures, justificatifs, ... ainsi que les preuves de paiement de ceux-ci.

Fait à **Charleville-Mézières**
Le **9/05/10**

Déclaration Certifiée sincère et conforme

Nom en majuscules, cachet, qualité
Signature de l'autorité compétente

Le Directeur,

Michel OWCZARZAK